

Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} décembre 2020

Ouverture du conseil d'école à 18h00.

Le conseil d'école a eu lieu en visio, compte-tenu du contexte sanitaire actuel.

Présents : les enseignants (Mmes Buquen, Clamart, Hascoët, Jan, Simon-Gambert, Monsieur Dumoussset),

Le maire de La Brûlatte (M Deulofeu)

Le maire de La Gravelle (M Deulofeu) et Mme Sacaze, conseillère municipale

Les représentants de parents d'élèves (Mmes Follet, Lemesle, Le Mentec pour l'école de La Gravelle et Mme Poirier et

M. Warin pour l'école de La Brûlatte).

Excusés : Mme Bleuven, IEN de circonscription, M. Veron et Mme Besnier, conseillers municipaux Commission Ecole de La Brûlatte, M. Lamy, représentant de parents titulaire, Mmes Challemel Du Rozier et Portais, représentantes de parents titulaires.

Modalités d'organisation des conseils d'école, séparés ou conjoints. Vote.

Les deux conseils d'école décident ce jour de se réunir et de n'en former qu'un seul.

Les parents d'élèves suivants ont été proclamés élus lors des élections des représentants de parents d'élèves pour ce conseil d'école réuni :

Ecole maternelle de La Brûlatte :

- Titulaires : Mme Poirier et M. Lamy

- Suppléants : Mme Vettier et M. Warin

Ecole élémentaire de La Gravelle :

- Titulaires : Mme Portais, Mme Challemel Du Rozier et Mme Lemesle.

- Suppléants : Mme Le Mentec, Mme Follet, Mme Tesnière

1. Présentation de la rentrée (effectifs, enseignants...)

L'école de la Brûlatte accueille **29** élèves.

TPS : 0 **PS** : 8 **MS** : 11 **GS** : 10

2 TPS et 1 MS arriveront en janvier 2021.

Les élèves de maternelle sont répartis comme suit :

- Classe de TPS-PS-MS : 15 élèves 4 PS et 11 MS avec Claire Brochard Atsem en remplacement de Nathalie Moitte
M. Dumoussset est complété par Mme Clamart les jeudis et vendredis.

- Classe de PS-GS : 14 élèves 4 PS et 10 GS avec Stéphanie Gouyer, Atsem en remplacement de Stéphane Davoust
Mme Jan est complétée par Mme Chapeau le jeudi, en remplacement de Mme Morel qui reviendra de son congé maternité au printemps.

L'école de La Gravelle accueille **66** élèves cette année.

CM2 : 15 **CM1** : 12 **CE2** : 13 **CE1** : 14 **CP** : 12

Les élèves sont répartis comme suit :

6 CP + 14 CE1 (classe de Mme Hascoët): 20

6 CP + 13 CE2 (classe de Mme Buquen): 19

12 CM1 + 15 CM2 (classe de Mme Simon-Gambert) : 27

Total pour le RPI : 95 élèves, puis 98 en janvier 2021 avec les TPS.

Accueil des enfants de 3 ans : Depuis la loi du 26 juillet 2019, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.

En cas d'instruction à domicile, la famille doit procéder à une déclaration à la mairie et à la DSDEN par courrier, l'enfant sera alors vu dans le cadre familial lors de l'évaluation de l'instruction à domicile qui a lieu chaque année.

2. Vote du règlement intérieur

Il y a 2 règlements intérieurs différents dans le RPI (un par école). Il n'y a pas eu de modifications depuis l'année dernière.

Le conseil d'école valide les règlements.

Le règlement intérieur et le Charte de Laïcité seront distribués à toutes les familles et devront être signés par tous les parents.

3. Bilan financier des coopératives scolaires de l'année 2019-2020

Voir annexes

4. Sécurité

Tous les documents de sécurités (PPMS et DUERP) ont été mis à jour dans les 2 écoles.

5. Projets pour l'année scolaire 2020-2021

RPI :

- Spectacles de Noël offerts pas l'APE annulés mais surprise prévue pour les élèves
- Photos scolaires en avril 2021, en commun si le contexte sanitaire le permet
- Fête de l'école fin juin 2021 si le contexte sanitaire le permet
- Association pass'sport écoles : prêt de matériel d'EPS entre écoles du secteur, nous remercions les agents communaux qui se chargent de récupérer le matériel.
- Liaison GS-CP : Journée au château de Sainte-Suzanne en lien avec un travail autour des contes traditionnels.

Ecole de la Brûlatte :

- Projet cette année autour de la zone humide de La Brûlatte, une première sortie a eu lieu au mois de septembre. La prochaine aura lieu le vendredi 11 décembre. Nous y retournerons régulièrement pour y faire des observations et des prélèvements au fil des saisons
- Projet de fresque sur le muret de la cour : le devis des séances avec une artiste peintre a été validé. Le projet sera financé conjointement par la mairie, l'Amicale des parents d'élèves et le rectorat car une subvention a été allouée. Nous remercions tout le monde pour le financement de ce projet. Les séances débiteront au printemps avec Anne Cochy, artiste peintre à Ernée.
- La séance cinéma a été reportée à janvier 2021. Une prochaine séance aura lieu au printemps. Les 2 classes sont inscrites.
- Le spectacle « Je me réveille » à la salle des 3 chênes a été annulé. Il sera peut-être reprogrammé, nous n'en savons pas plus pour le moment.
- Animations à la bibliothèque tous les 15 jours avec emprunts de livres, merci à Mme Veron.
- Piscine pour les GS à l'Aquabulle de Laval en période 5 (mai-juin 2021)

Ecole de la Gravelle :

- Piscine à l'Aquabulle en période 3 (7 séances en janvier-février) uniquement pour les classes de CP-CE1 et CP-CE2 sur le même horaire le mardi matin.
- Spectacles JMF au théâtre de Laval:
 - Séance pour les 3 classes de La Gravelle, le 8 ou 9 mars : *Un conte du chat perché*
- Séances de Cinéma au Trianon (Le Bourgneuf-la-forêt) organisé par l'association Atmosphères 53
 - Séances prévues en novembre puis reportées en décembre=> peut-être reportées en janvier
 - 1 autre séance de cinéma prévue au printemps

- Spectacles CCPL :
 - Ici ou pas là : prévu en novembre pour les CE2 ANNULÉ
 - Hop, trouvé ! pour les CP et CE1 le 25 mars
 - San Salvador pour les CM le 30 mars, avec Atelier autour du chant avec Cécile Guihard
- Validations d'acquis en CE2 (permis piéton) et en CM2 (B2i école et permis internet, niveau A1 en anglais, permis vélo, porter secours)
- Liaison CM2-6^{ème} :
 - >Visite collège de Port-Brillet par les CM2 ?
 - >Cross du CM2-6^{ème} ?
- Animations nature par LAVAL AGGLO : 1 fois par saison
 - La haie pour les classes de CP-CE1 et CP-CE2
 - Les arbres pour la classe des CM1-CM2 avec sortie au bois de l'Huisserie le 25 juin (animation nature le matin et course d'orientation l'après-midi)

6. Demandes

Ecole de la Brûlatte :

- Nettoyage et préparation des murs pour la fresque.
- Questionnement sur les travaux dans la salle des fêtes : la salle sera accessible jusqu'à mars 2021. Le jardin de l'école sera à repenser en utilisant l'espace d'une autre façon.

Ecole de La Gravelle :

Remerciement à la mairie pour :

- > l'achat d'un téléphone portable qui sera utilisé lors des sorties
- > le meuble de bibliothèque pour la classe des CM
- > les nouvelles tables dans la salle des maîtres
- > la boîte à outils
- > les 2 nouveaux ordinateurs portables

Remerciement à l'APE pour :

- >le financement de livres pour les 3 classes

Demandes :

- Installation de nouveaux bacs à jardin en février=> prévu
- Un VPI pour la classe des CM1-CM2=>prévu en mars-avril

7. Questions diverses

Plusieurs parents se plaignent de la qualité et de la quantité de nourriture à la cantine. Certains parents informent que leurs enfants seraient forcés à manger certains aliments, ils souhaitent que cela ne se reproduise pas.

=> A la demande des représentants de parents d'élèves, le sujet de cantine sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Une interrogation est posée concernant le port du masque, pour les enfants, à l'école durant les séances d'EPS en plein air. => Le port du masque est obligatoire même en extérieur, à moins que les élèves soient espacés de 2 mètres.

Un parent d'élève habitant La Brûlatte regrette de devoir payer la garderie de La Gravelle après les séances d'APC, ne pouvant pas le récupérer à 17h. => Les séances d'APC ne sont pas obligatoires.

Rappel : les questions pour le conseil d'école doivent être envoyées aux directrices avant le conseil.

Prochains conseils d'école prévus les :

Mardi 9 mars 2021 à La Gravelle (18h-20h) et mardi 22 juin 2021 à La Brûlatte (18h-20h)

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Ecole maternelle de La Brûlatte

Bilan année 2019/2020

1. RECETTES :

- 1000 € subvention de la mairie
- Pas de photos scolaires

Total : 1000€

2. DÉPENSES :

- Assurance versées : 10,75€
- Charges des activités éducatives (spectacles, cinéma, abonnements, cuisine, projets de classe...) : 574,05€
- Cotisations versées à l'OCCE : 93,85€
- Autres charges courantes : 8€

Total : 686,05€

Résultat de l'année : + 313,35€

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Ecole élémentaire de La Gravelle

Bilan année 2019/2020

Solde au 1^{er} septembre 2019 : 1944,46€

3. RECETTES :

- subvention classe de mer Mairie de La Brûlatte : 2913,40€
- subvention annuelle Mairie de La Gravelle : 1199,64€
- remboursement 1^{er} acompte classe de mer PEP53 : 1233,91€
- repas des CM2 au collège, argent versé par les parents : 48€

Total : 5394,95 €

4. DÉPENSES :

- Sécurisation des comptes OCCE : 8€
- Adhésion et assurance OCCE : 157,40€
- Adhésions, cotisations et abonnement divers :
 - Adhésion atmosphère 53 : 20€
 - Cotisation PSE : 10€
 - Edumoov edulivret 3 classes année 2019-2020: 35,10€
 - Abonnement Edumoov (Edulivret, Educartable) pour année scolaire 2020-2021 : 48,96€
- Sorties :
 - Spectacle JMF 3 classes 244€
 - Cinéma CM : 69€
 - Cinéma CP et CE : 105€
 - Spectacle CCPL CP et CE : 129,50€
- Achats matériels pédagogiques et petits matériels :
 - Agendas CP-CE-CM1 : 90€
 - Chapeau à histoires cycle 2 : 128€
 - Maquettes en cartons : 121€
 - Matériel pédagogique CE : 54,56€
 - Timbres carte de vœux CP : 13,58€
- Recette photos de classe année 2018-2019 pour La Brûlatte : 176€
- 1^{er} acompte classe de mer PEP53 : 1233,91€
- Repas des CM2 au collège : 48€
- Goûter de fin d'année : 20,52€

Total : 2712,53 €

Solde au 31 août 2020 : 4626,88€